

ÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 septembre 2025

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Cornelia ROTT, Lydie LUTZ, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Pia CLAUSS, Jean-Marc STOLTZ, Dominique SCHMITTHEISLER, Bruno ROTT, Christian ROTT, Marlyse STAUB et David GIROLT.

Absents excusés : Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Etienne BRUNCK (donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Francis WOHL (donne pouvoir à Cornelia ROTT).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16

OBJET : 3. TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

3.2 FONDS COMMUNAL D'ALSACE : approbation de l'opération et demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

La commune de SEEBACH avait prévu de créer un complexe sportif et paysager à proximité immédiate de la salle des fêtes de la commune afin de pouvoir rassembler dans un même secteur les activités sportives et associatives. Pour ce faire, la commune de SEEBACH a fait réaliser deux terrains de football, un terrain d'honneur en gazon naturel et un demi terrain en synthétique. Afin de compléter ces installations, la commune de SEEBACH, avait prévu de compléter les installations sportives par la création de plusieurs vestiaires et d'un club-house, complément indispensable pour rendre les installations sportives fonctionnelles et attractives. Cet investissement est par ailleurs indispensable à la vie locale compte tenu de l'importance de la pratique du football sur le secteur et de l'attractivité des installations sportives de SEEBACH pour la commune et également les communes alentour.

Afin de pouvoir fournir aux usagers du complexe sportif ces équipements en attendant la mise en place de l'installation complète, il a été décidé de diviser l'opération en 2 phases. Une première phase concernera la mise en place de 4 vestiaires en bâtiments modulaires sur les terrains dont la commune a déjà la maîtrise foncière puis de compléter cette installation par la mise en place d'un club-house, lui aussi réalisé en bâtiments modulaires, une fois la maîtrise foncière acquise sur le terrain supplémentaire.

La première phase de l'opération prévoit donc la création d'un bâtiment en structure modulaire comprenant 4 vestiaires pour les joueurs et des vestiaires pour les arbitres. Ce bâtiment aura une superficie d'environ 165m² au sol, classé en ERP de catégorie N. Ce bâtiment sera de plain-pied, de forme rectangulaire avec un bardage de couleur brun foncé avec des portes et des fenêtres gris anthracite qui reprend la charte des couleurs des bâtiments publics de la commune de SEEBACH. Un devis détaillé a été préparé et indique un montant de réalisation de 267 786 € HT arrondi à 270 000 € HT.

Nous verrons successivement une présentation de la commune de SEEBACH (I), avant d'aborder la présentation de l'opération (II).

I) PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SEEBACH :

La commune de SEEBACH est située au cœur de l'Alsace du Nord, à proximité de WISSEMBOURG dont elle est éloignée de 9 km. Compte tenu de sa situation géographique, la commune de SEEBACH se retrouve au carrefour de nombreux villages alentours.

La commune de SEEBACH comprend 1 750 habitants et prospère dans un bassin de population de 7 000 habitants environ. C'est la deuxième plus importante commune du Pays de WISSEMBOURG qui vit en complémentarité avec les pôles structurants voisins (SOULTZ-SOUS-FORETS, WISSEMBOURG, SELTZ) et profite également de sa proximité avec la frontière allemande.

Village « Blanc » typique de l'Alsace du Nord avec un patrimoine conservé, la commune de SEEBACH dispose d'un centre ancien classé composé d'alignements uniques de nombreux corps de ferme. Le centre de la commune est majoritairement composé d'habitations anciennes. La périphérie de la commune comprend des constructions plus récentes et la ZAC des Prunelles permet, depuis 2016, la réalisation de nouvelles constructions tant individuelles que collectives. Ceci permettra de développer l'offre dans ce domaine et permettra à toutes les générations de pouvoir disposer d'une offre en la matière.

La commune dispose aujourd'hui d'une situation intéressante pour ses habitants puisque beaucoup de services et de commerces se trouve sur le ban communal : une école maternelle, une école élémentaire, un périscolaire, des professionnels de santé - cabinet de 3 kinésithérapeutes, deux médecins, un dentiste, une pharmacie, trois cabinets d'infirmières, une sage-femme - un supermarché, une agence postale, une boulangerie, un boucher-traiteur, deux salons de coiffure, une esthéticienne, un tabac-presse et plusieurs restaurants.

Enfin, SEEBACH, dispose également d'une très importante activité associative (+ de 30 associations) qui rythme tout au long de l'année l'activité de la commune.

Cette activité associative et culturelle concerne non seulement les habitants de SEEBACH mais également tous les habitants des autres communes alentours qui participent également au rayonnement de SEEBACH dans les environs.

Cependant, ce diagnostic positif est néanmoins obscurci par plusieurs constats négatifs dont le principal est la démographie.

En effet, la commune de SEEBACH doit faire face à un constat alarmant : au dernier recensement INSEE, sa population a diminué de 2 % et le nombre de jeunes décroît fortement.

Pour retourner cette tendance et assurer un avenir positif à ses citoyens, le Conseil Municipal, par des délibérations en date du 26 mai 2016 et du 5 avril 2018, a validé le schéma global d'aménagement qui avait été présenté en réunion publique le 21 avril 2016.

L'objectif de ce schéma est multiple :

- Rendre SEEBACH plus attractif auprès des jeunes générations souhaitant rester ou venir s'installer dans notre commune en favorisant les solutions pour les loger avec notamment plusieurs dizaines de logements à créer sur la ZAC des Prunelles.
- Permettre la création d'un nouveau Cœur de Village avec la réalisation d'un Parc public de plus d'un hectare, véritable poumon vert de la commune, écrin dans lequel doit venir s'insérer des projets privés prévoyant notamment la création d'un nouveau supermarché CARREFOUR CONTACT - d'une surface de vente d'environ 800 m² - deux lots médicaux avec un cabinet de médecin, un de sage-femme, un d'infirmières et un cabinet de kinésithérapeutes le tout situé juste en face de la pharmacie; un parking municipal et un espace destiné à accueillir des manifestations au centre de la commune et situé au 94, rue des Eglises, juste en face de la Mairie.

- Renouveler ou moderniser les infrastructures publiques vraiment obsolètes ou plus aux normes (vestiaires et club-house du foot, absence d'éclairage du terrain principal ...) et regrouper sur un même site les installations sportives et culturelles,
- Favoriser les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble non seulement à l'échelle de la commune mais également à l'échelle du territoire avec des infrastructures qui manquent sur le secteur concerné.

Plusieurs points de ce programme ont déjà été mis en œuvre. Le Parc Urbain est déjà opérationnel et ouvert au public depuis plusieurs années. Le CARREFOUR CONTACT est également opérationnel depuis le 4 septembre 2019. La maison médicale est également opérationnelle. L'opération sur la ZAC des Prunelles a bien avancée également et une deuxième tranche est en cours de développement.

Afin de pouvoir finaliser le programme et les objectifs prévus il convient donc de s'occuper du développement des installations sportives et notamment de la réalisation des futurs vestiaires pour les terrains de football de la commune.

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

Nous verrons successivement la nature et la description de l'opération et les objectifs poursuivis **(A)**, le coût prévisionnel de l'opération et le montant de la subvention demandée **(B)**.

A) Nature et description de l'opération :

Afin de favoriser les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble - non seulement à l'échelle de la commune mais également à l'échelle du territoire - il est apparu opportun de doter la commune de SEEBACH d'infrastructures qui manquent sur le secteur Nord Alsace.

Ces infrastructures concernent la création d'un nouveau pôle sportif et paysager avec deux terrains de football, de nouveaux vestiaires et un nouveau club-house. Les terrains de football sont terminés et opérationnel depuis 2023. Un club-house et des vestiaires provisoires, en location, ont également été installés. Il reste maintenant à mettre en place des structures pérennes.

Le projet du Nouveau Cœur de Village a été implanté sur l'ancien terrain de football d'honneur de la commune. A cette occasion, la commune avait pris l'engagement, lors de différentes réunions publiques, de créer un nouveau Pôle sportif et paysager. Cet engagement a également été confirmé par plusieurs délibérations du Conseil Municipal.

Ce nouveau Pôle sportif et paysager comprend :

- la création d'un nouveau terrain de football d'honneur en gazon naturel,

- la création d'un demi terrain synthétique,
- la construction de nouveaux vestiaires qui seront utilisés par les usagers des installations sportives,
- la construction d'un nouveau club-house.

Cependant, ne sont intégrés dans la présente demande du fonds communal d'Alsace (FCA) que la création de 4 nouveaux vestiaires destinés à recevoir les équipes locales lors des matchs organisés sur le terrain de la commune de SEEBACH.

Le choix d'implantation de ce nouveau pôle sportif et paysager s'est fait conformément aux souhaits de la commune de SEEBACH, d'économie du foncier et de renforcement du pôle structurel et sportif du village, en privilégiant les interactions entre les différents équipements du site présents et futurs (salle de fêtes, espace vert multifonctionnels, stationnements) en cohérence avec le plan global décidé par la commune. La position de l'équipement sur le site présente de nombreux avantages : vue vers le village d'un côté et vue sur le paysage naturel, notamment les Vosges du Nord et le vignoble de l'autre côté, relations visuelles directes entre le nouvel équipement, les espaces verts et la salle des fêtes.

Ces nouvelles installations serviront pour l'AS SEEBACH mais également pour tous les clubs aux alentours qui sont regroupés dans le GJAN (Groupement des Jeunes d'Alsace du Nord) qui regroupe plusieurs villages d'Alsace du Nord. Cet équipement a donc vocation à concerner et intégrer une grande partie des communes d'Alsace du Nord. En effet, le GJAN représente environ 40 équipes (de U11 à U19 soit de 10 à 18 ans) et environ 400 joueurs regroupant les équipes des communes de CLEEBOURG, ROTT, OBERHOFFEN-LES- WISSEMBOURG, STEINSELTZ, RIEDESELTZ, WISSEMBOURG, SCHLEITHAL, SEEBACH, SINGEN, TRIMBACH, CROETWILLER, EBERBACH-SELTZ, OBERLAUTERBACH, WINTZENBACH, SALMBACH, NIEDERLAUTERBACH et SCHEIBENHARD.

Ce regroupement attend avec impatience la réalisation de ces nouveaux vestiaires qui leur permettront d'exercer leurs activités sportives dans les meilleures conditions.

La commune de SEEBACH se situe, là aussi, au centre de l'espace géographique pour le GJAN. Cette volonté est saluée par le GJAN qui insiste particulièrement d'une part sur le choix sur le bon emplacement géographique concernant l'implantation de cet équipement et d'autre part sur la nature des deux terrains : un terrain d'honneur en gazon naturel et un demi terrain synthétique.

B) Coût prévisionnel des opérations, plan de financement, calendrier, montant de la subvention sollicitée :

Nous verrons la nature des travaux envisagés et le coût prévisionnel pour les nouveaux vestiaires (1°) ainsi que le plan de financement de l'opération (2°) le calendrier de l'opération (3°) et finalement le montant de la subvention sollicitée (4°).

1°) Création de 4 vestiaires en bâtiments modulaires :

La commune de SEEBACH souhaite pouvoir disposer d'un bâtiment d'une surface d'environ 165m² au sol, classé en ERP de catégorie N.

Ce bâtiment comportera uniquement un rez-de-chaussée, et uniquement des vestiaires aux normes avec douches et commodités ainsi que les vestiaires pour les arbitres. Ce bâtiment devra accueillir 4 vestiaires complets.

Une deuxième partie, club-house et cuisine, sera ajoutée ultérieurement quand l'acquisition du terrain d'assiette sera terminée mais ne fait pas partie de la demande actuelle.

Le site prévu pour ces nouveaux vestiaires est déjà aménagé sur une plateforme en tout venant et tous les réseaux ont déjà été acheminés et sont fonctionnels (une structure en bâtiments modulaires en location est en effet présente sur le site depuis fin août 2023).

Concernant l'aspect extérieur, le bâtiment sera rectangulaire avec un bardage de couleur brun foncé avec des portes et des fenêtres gris anthracite qui reprend la charte des couleurs des bâtiments publics de la commune de SEEBACH. Le bâtiment sera entouré d'une casquette tout le long du bâtiment (côté terrain) afin de protéger les joueurs quand ils sortent des vestiaires et les spectateurs. La commune sera particulièrement regardante sur l'intégration sur site de cette installation.

Un devis détaillé a été préparé et indique un montant de réalisation de 267 786 € HT arrondi à **270 000 € HT**.

2°) Plans de financement de l'opération :

Co-financeurs	Montant	%
Collectivité Européenne d'Alsace	100 000	37,03 %
Etat (DETR)	50 000	18,51 %
Fonds propres du porteur de projet	120 000	44,44 %
Total	270 000	100 %

3°) Calendrier de l'opération :

- Commencement des travaux : printemps 2026,
- Fin des travaux : septembre 2026.

4°) Montant de la subvention sollicitée :

La commune de SEEBACH souhaite pouvoir disposer d'une subvention de **100 000 €** dans le cadre du Fonds Communal d'Alsace.

La commune souhaite également demander une subvention à l'Etat pour un montant de **50 000 €** en déposant un dossier DETR pour la période 2025/2026.

La commune prendra à sa charge le reste du financement soit **120 000 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces différents points.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, avec 14 voix pour et 5 abstentions (David GIROLT, Marlyse STAUB, Pia CLAUSS, Cornelia ROTT et Francis WOEHLE),

- **PREND ACTE** des informations données par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** l'avant-projet détaillé de l'opération et le montant prévisionnel des travaux prévus tels que présentés en séance et repris dans la présente délibération,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté correspondant,
- **AUTORISE** la commune de SEEBACH à solliciter le Fonds Communal d'Alsace (FCA) auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour un montant de 100 000 € pour la réalisation de nouveaux vestiaires pour son pôle sportif et paysager,
- **AUTORISE** le dépôt du dossier correspondant,
- **DEMANDE** à pouvoir bénéficier de l'autorisation expresse du Président du Conseil de la CEA de démarrer l'opération à compter du courrier d'accusé de réception de la demande de subvention conformément à l'article 3a du règlement du FCA,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Le Maire

Michel LOM



La secrétaire de séance,

Mélanie FISCHER



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication